

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL522

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 2, supprimer la dernière occurrence du mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.